

# Pétition contre Linky, le compteur à radiofréquences

## **NON au système Linky, qui provoque des pannes et des incendies !**

À M. Patrice Bessac, maire de Montreuil 93 :

*“ Faites voter le refus du Linky par le Conseil municipal de Montreuil ! ”*

**La loi de transition énergétique promulguée le 17 août 2015 instaure le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs électriques Linky, qui provoquent des pannes et des incendies, et transforment tous les appareils électriques en émetteurs de radiofréquences officiellement reconnues, depuis le 31 mai 2011, comme « potentiellement cancérigènes » par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l’OMS.**

### **Des « opérateurs d’effacement » éteindront à distance nos appareils électriques mais les factures augmenteront**

Les ballons d’eau chaude et radiateurs électriques seront manipulés et éteints à distance lors des pointes de consommation, tandis que toutes les factures augmenteront, comme au Québec où 3,9 millions de compteurs « intelligents » ont déjà été installés : le compteur Linky modifiera pendant la journée le prix facturé, sans que les usagers ne puissent rien contrôler.

Pour les ménages en situation de précarité, la diminution automatique des factures appliquée depuis 2011 en vertu de la « tarification spéciale de solidarité » sera remplacée par un « chèque énergie » valable seulement deux mois, délai après lequel il deviendra caduc s’il n’a pas été encaissé.

ERDF est la filiale à 100 % d’EDF qui détient le monopole de la distribution d’électricité en France. Pour rendre son compteur Linky « communicant », ERDF modifie le courant électrique de basse fréquence (50 hertz) en y injectant un signal radiofréquence de type CPL (63-74 kilohertz). Les radiofréquences sont alors ré-émises par tous les appareils électriques, y compris les lampes de chevet, et mesurables jusqu’à 2,50 mètres.

**<Voir les films et vidéos sur le site [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)>**

De plus, le maillage de l’opération Linky nécessitera l’implantation de plus de 740 000 antennes-relais supplémentaires à hauteur d’homme.

En plus d’être « potentiellement cancérigène », le Linky déclenche ou aggrave l’électrosensibilité.

Les graves inconvénients du Linky incluent : la surveillance à distance de l’activité de la population (combien de personnes sont dans le logement et ce qu’elles font), le piratage, l’espionnage et le cyber-terrorisme, susceptible de provoquer un black-out généralisé. ERDF a reconnu que lors de l’expérimentation menée en France, 8 incendies se sont déclenchés. Les appareils électriques tombent en panne : téléviseurs, ordinateurs, matériels professionnels dans les entreprises.

Plus d’info sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr) (voir le diaporama)

**Nous refusons le « système Linky » et nous vous demandons de faire voter en Conseil municipal une délibération interdisant son déploiement sur le territoire de notre commune, sous peine de vous rendre passible de « mise en danger délibérée d’autrui ».**

	NOM	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				